REPONSES AUX QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUITE A LA VISITE DU SITE ET A L'ETUDE DU DOSSIER, EN L'ABSENCE DE CONTRIBUTION DU PUBLIC.

1. Lors de la concertation préalable, 3 personnes ont consulté le projet et n'y ont pas trouvé d'intérêt car elles n'étaient pas concernées.

2. Il n'existe pas d'association locale de protection de l'environnement sur la commune.

3. - Il n'est pas prévu de stocker des hydrocarbures dans le cadre des jardins familiaux

   - Le stockage du compostage n'est pas prévu dans le futur bâtiment. Un composteur collectif sera installé sur une zone dédiée (voir plan joint).Le compost produit sera répandu sur chaque parcelle.

   - L'utilisation du dispositif d'irrigation est prévue par l'article 7 du règlement intérieur des jardins familiaux (règlement joint).

   - Les paramètres décrits aux points A), et B) ont été pris en compte dans le dossier. Le forage se trouve en dehors du périmètre de protection des forages. Pour le point C), la maîtrise des eaux de ruissellement est assurée par des fossés qui ceinturent la parcelle.

   - D) Le rapport de fin de travaux a été communiqué via le portail DUPLOS. Il est en pièce jointe.

4. L'aire de stationnement sera située sur la parcelle AP 131 avec une sortie par le chemin de Listerne (voir plan joint).

5. L'association des jardins familiaux compte 25 adhérents.

MAIRIE DE BLAUZAC (Gard)

Le Maire,
BOURDANOVE